

PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du centre La Relance du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le mardi le 5 décembre 2023 à 16h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Jacques Lapointe - président du CÉ
Monsieur Fernand Croisetière- vice-président du CÉ
Monsieur Sylvain Munger - enseignant
Madame Lucie Lamarre - TES
Madame Isabelle Quessy- psychoéducatrice
Madame Anick Cyr- élève
Monsieur Jereme Hughes – élève
Monsieur Nickolas Emery – directeur
Madame Isabelle Fraser – directrice adjointe

ÉTAIENT ABSENTS :
Madame Nadejda Boceagov - enseignante
Monsieur Jean-Guy Roy - directeur adjoint

INVITÉS : Aucun invité

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; le quorum étant atteint, la séance est déclarée valablement constituée.

2. Ordre du jour

Monsieur Jacques Lapointe fait la lecture de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par madame Anick Cyr que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CREL 05-12-23 01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3. Procès-verbal – CÉ du 5 septembre 2023

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 5 septembre 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Isabelle Quessy que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 5 septembre 2023 tel que présenté.

CREL 05-12-23 02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivis au dernier procès-verbal

Monsieur Nickolas Emery confirme aux membres que les modifications adoptées aux règles de régie interne ont été apportées au document. Il fait aussi un état sur l'avancement des travaux à l'Annexe.

5. Fond à destination spéciale

Monsieur Emery transmet l'information aux membres du CÉ en lien avec les sommes disponibles dans ce compte. Il fait état des dépenses et revenus pour l'année scolaire 2022-2023. Il propose aux membres de réfléchir à des projets ou des achats futurs pour utiliser les fonds.

Madame Lucie Lamarre, propose l'achat d'un congélateur puisque le réfrigérateur communautaire ne suffit plus.

CREL 05-12-23 03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Confirmation des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées

Monsieur Emery confirme aux membres du conseil d'établissement que le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières a transféré au centre La Relance les mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2023-2024 et que le déploiement de ces mesures a été prévue dans le cadre du budget de l'établissement. Monsieur Emery répond aux différentes questions de certains membres.

Madame Lucie Lamarre propose d'adopter la résolution suivante :

La Relance confirme que le CSSDHR lui a transféré les mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2023-2024 et que le déploiement de ces mesures a été prévue dans le cadre du budget de l'établissement.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Adoption du projet éducatif

Monsieur Nickolas Emery présente le projet éducatif dans son ensemble. Monsieur Nickolas Emery fait la lecture du retour de consultation du conseil enseignant :

Premièrement, je saluerais la démarche très transparente et rassembleuse de la direction pour l'élaboration du projet éducatif. On a tenté de tenir compte de toutes les réalités qui composent le centre et le tout s'est fait dans un esprit de grande collaboration et d'ouverture. Félicitations à toute l'équipe derrière le projet et bravo à la direction pour sa façon de l'avoir mené à bien en nous incitant tous à la collaboration.

Les orientations poursuivies par le projet éducatif nous paraissent particulièrement pertinentes compte tenu du contexte actuel et des défis rencontrés par notre clientèle.

On sent un souci grandissant pour notre clientèle la plus jeune pour qui l'adaptation au secteur adultes peut être un défi considérable et une préoccupation pour les enjeux grandissants de santé mentale.

Somme toute, le projet éducatif représente bien les différents défis qui sont d'actualité pour mener à bien la mission de notre centre.

Cependant, nous croyons que l'établissement de cibles chiffrées n'aide en aucun cas l'atteinte des objectifs poursuivis dans le projet et qu'une approche comptable de ces facteurs déterminants pour la réussite de nos élèves ne répond pas aux réels besoins du milieu. Nous privilégierions la mesure de l'atteinte des différentes cibles par une évaluation qualitative plutôt que quantitative. D'ailleurs, les représentants-enseignants siégeant au Conseil d'établissement du centre vont émettre leur dissidence par rapport à l'établissement de telles cibles chiffrées.

Monsieur Sylvain Munger propose que l'adoption du projet éducatif soit reportée à plus tard afin que l'ensemble de l'équipe enseignante soit en mesure de consulter le projet éducatif dans son ensemble. La proposition est soumise au vote et rejetée par la majorité des membres.

Monsieur Fernand Croisetière propose l'adoption du projet éducatif tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8. Information de la direction

Monsieur Emery informe de la date du déménagement dans les locaux de L'Annexe soit le 12 janvier 2024. Il fait état de la progression des entrées des élèves de la francisation. Il fait un retour sur la participation du Centre La Relance aux rencontres de parents dans les écoles secondaires et à l'activité organisée par la table des CO à la Polyvalente Marcel-Landry le 5 décembre en soirée. Madame Anick Cyr, élève mentionne qu'il serait intéressant pour les élèves mineurs que l'on tienne des rencontres d'information avec les parents dans le but de favoriser l'assiduité.

9. Correspondances

Aucune correspondance

10. Don (adoption)

Madame Isabelle Fraser explique ses démarches auprès de Moisson Rive-Sud dans le but que le Centre La Relance devienne un des organismes partenaires à recevoir de l'aide alimentaire pour les élèves dans le besoin. Madame Fraser demande au conseil d'appuyer sa demande avant qu'elle puisse finaliser l'adhésion avec Moisson Rive-Sud. Monsieur Fernand Croisetière propose de regarder avec SSVP si nous pourrions partager le transport pour les denrées.

Il est proposé par Lucie Lamarre que le CÉ accepte le dépôt de la demande d'adhésion pour le Centre La Relance et que des frais de livraison entre 50 et 75\$ soient facturés 1 fois par mois par Moisson Rive-Sud.

CREL 05-12-23 06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Activités à venir

Madame Isabelle Fraser présente les activités prévues entourant les festivités de Noël pour les élèves de La Relance qui auront lieu en après-midi le 22 décembre 2023. Madame Isabelle Quessy, psychoéducatrice présente les ateliers à venir pour les élèves.

12. Intervention du public

Aucun public



13. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par madame Isabelle Quessy.

La séance est levée à 17h25.

CREL 05-12-23 07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacques Lapointe
Président du CÉ

Isabelle Fraser
Secrétaire

Procès-verbal du CÉ



Page 4 de 5

Procès-verbal du CÉ

